

## Proposition d'amendement à l'Annexe 10 CUU

### Historique des modifications

Nom du responsable	Date	Paragraphe	Amendement
B. Schlor, GT UIC Maintenance	21/11/2019	App6 Ann10	Elaboration de la proposition
B. Schlor, GT UIC Maintenance	28/04/2020	App6 Ann10	Intégration des résultats GT Maintenance
GE UIC Utilisateurs Wagons	26/05/2020	App6 Ann10	Approbation
CC CUU	15/06/2020	App6 Ann10	Approbation

<b>Titre</b>	Mise à jour de l'annexe 10 CUU, appendice 6, codes CU 10150, 10152 et suppression note bas de page
<b>Proposition de modification de : EF / détenteur / autres instances</b>	ÖBB-TS
<b>Proposition de modification pour :</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Annexe 10
<b>Emetteur :</b>	GT Maintenance, B. Schlor
<b>Lieu, date :</b>	28/04/2020
<b>Description succincte :</b>	Suppression des informations supplémentaires à transmettre avec le code CU 10150, adaptation du code CU 10152 et suppression de la note bas de page faisant référence au passé

**1. Situation de départ (actuelle):****1.1. Introduction**

A l'annexe 10 du CUU, Appendice 6, code CU 10150, le détenteur doit être informé de la réalisation d'un contrôle EVIC sur les essieux montés. L'EVIC (Annexe 10 du CUU, Appendice 3) ne prévoyant aucune documentation de statut, on peut se dispenser de l'information supplémentaire « numéro d'essieu ».

Le libellé de commande avec le modèle H' du code d'intervention CU 10152 se différencie des autres libellés de commande du modèle H'

La note de bas de page des codes CU 10150 et CU 10152 font référence au passé.

**1.2. Mode de fonctionnement**

-

**1.3. Anomalie / Description du problème**

Après la conclusion des travaux de la Task Force de l'ERA, l'enregistrement des différents statuts EVIC : « OK, A, B ou C » n'est plus nécessaire.

Le détenteur ne tire aucune valeur ajoutée de l'identification des essieux montés qui ont été examinés car il doit connaître les numéros des essieux montés.

Pour l'ensemble des essieux montés qui n'ont pas été commandés avec le modèle HR, l'examen effectué implique que le statut était OK.

Pour les ateliers, la saisie et la transmission des numéros d'essieux montés représentent une charge supplémentaire.

**1.4. S'agit-il d'une règle reconnue de la technique\* (par ex. DIN, EN)?**

Non  oui, à savoir :

\*"ensemble de règles écrites qui, si elles sont appliquées correctement, peuvent être utilisées pour maîtriser un ou plusieurs dangers particuliers." (Source : Règlement (source : Règlement CE n°352/2009, Art. 3)

"Dispositions techniques fixées par écrit ou transmises oralement relatives à des procédés, installations et modes opératoires qui selon l'opinion dominante des milieux concernés (spécialistes, utilisateurs, consommateurs (-trices) et puissance publique) sont de nature à réaliser l'objectif prescrit par la loi et qui ont de manière générale fait leur preuve dans la pratique ou bien, d'après l'opinion dominante, feront leurs preuves à échéance raisonnable". (Source : BMJ Handbuch der Rechtsförmlichkeit - Guide du Ministère allemand de la Justice)

**2. Situation recherchée****2.1. Elimination du défaut/problemème (solution recherchée)**

Suppression de l'information supplémentaire „numéro d'essieu“ pour le code CU 10150

Adaptation du code CU 10152 et suppression de la note bas de page faisant référence au passé

### 3. Modification / supplément seulement de l'annexe 10 du CUU :

Code couleur pour les modifications :

Noir : Texte en vigueur, pour info et reste inchangé

Rouge : nouveau texte

Bleu : (évent. barré) : texte sera effacé

Code des interventions CUU	Interventions	Informations supplémentaires nécessaires	Visite technique Annexe 9	Prescriptions Annexe 10
CU10150	Vérifier suivant EVIC	<del>Numéro de l'essieu<sup>4</sup></del>		1.15.2
CU10152	Remplacer essieu monté suite EVIC	Numéro de l'essieu, Modèle HR <sup>4</sup>		1.15.2

<sup>4</sup>~~Modification applicable à partir du 01/04/2017~~

### 4. Motif:

Pour l'atelier, la saisie et la transmission du numéro d'essieu monté représentent une charge supplémentaire sans apporter de valeur ajoutée au détenteur.

### 5. Evaluation des incidences positives ou négatives possibles

*Evaluation des impacts par ex. au plan exploitation, coûts, gestion, interopérabilité, sécurité, compétitivité, à l'aide d'une échelle de 1 (très faible) à 5 (très élevé).*

*Motif de la disposition*

Impact sur les coûts, la gestion, l'interopérabilité, la sécurité, la compétitivité :

Coûts : 2 (réduction des coûts d'examen)

Gestion : 3 (pas de transmission d'informations supplémentaires)

Interopérabilité : 1 (pas d'impact)

Sécurité : 1 (pas d'impact)

Compétitivité : 1 (pas d'impact)

## 6. Etude de sécurité relative à la proposition de modification

Description du système effectif/théorique et ampleur de la modification, voir à ce sujet les points 1 et 2.

L'étude de risques devient caduque dans la mesure où ne sont mis en œuvre que les référentiels reconnus.

Analyse des risques réalisée par :

<b>6.1. La modification a-t-elle un impact sur la sécurité?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui
Motif : Pas d'intervention sur le wagon	
<b>6.2. La modification est-elle significative ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> oui
Motif : Pas d'intervention sur le wagon	
<b>6.3. Détermination et classification du risque</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
6.3.1. Effet de la modification en exploitation normale :	
6.3.2. Effet de la modification en cas de perturbations /écarts par rapport à l'exploitation normale :	
6.3.3. Utilisation abusive du système possible :	
<input type="checkbox"/> non	
<input type="checkbox"/> oui, description de l'abus du système :	
<b>6.4. Des mesures de sécurité ont-elles été mises en oeuvre?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> oui
<i>Pour chaque type de risque, on choisit l'un des critères suivants d'acceptation du risque :</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• "règles reconnues de la technique"</li> <li>• Recours à un référentiel</li> <li>• Evaluation explicite du risque</li> </ul>	
<b>6.5. L'analyse de risque a-t-elle été présentée à l'instance d'évaluation ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> oui
Instance d'évaluation :	
Joindre le résultat de l'évaluation en annexe	[Annexe]